

Recensement de l'agriculture : rapport sur la qualité des données, 2021



Date de diffusion : le 6 février 2024



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 6 février 2024

N° 32260007 au catalogue, numéro 2021001

Table des matières

Introduction	1
Date de référence	1
Population cible	1
Collecte	2
Détection des erreurs	2
Imputation	3
Estimation	3
Évaluation de la qualité : Validation et certification	3
Contrôle de la divulgation	4
Révisions et désaisonnalisation	4
Exactitude des données	4
Taux de réponse	5
Taux de collecte	6
Évaluation de la couverture	7

Recensement de l'agriculture : rapport sur la qualité des données, 2021

Introduction

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture recueille et diffuse des données statistiques sur une vaste gamme détaillée de produits, de pratiques et de caractéristiques agricoles ainsi que sur les exploitants agricoles. De nombreuses étapes d'assurance de la qualité sont mises en œuvre tout au long des processus de planification, de collecte, de traitement et de diffusion afin de s'assurer que les données du recensement sont fiables et qu'elles répondent aux besoins des utilisateurs.

L'exactitude de l'information statistique est la mesure dans laquelle l'information décrit correctement les phénomènes qu'elle est censée mesurer. Une partie intégrante de chaque Recensement de l'agriculture est la mise en œuvre de méthodes, de procédures et de technologies nouvelles ou améliorées qui, en fin de compte, contribuent à s'assurer que les données du Recensement de l'agriculture sont aussi exactes que possible en améliorant tous les secteurs du processus, y compris la collecte, le traitement, la validation et la diffusion des données.

Le présent rapport vise à fournir des renseignements sur la qualité des données relatives au Recensement de l'agriculture de 2021, comme les sources d'erreur, la détection des erreurs, les méthodes de contrôle de la divulgation, les indicateurs de la qualité des données, les taux de réponse et les taux de collecte.

Pour une description plus détaillée des concepts et des méthodes du Recensement de l'agriculture, veuillez consulter le [Guide du Recensement de l'agriculture, 2021](#).

Date de référence

La date de référence du Recensement de l'agriculture de 2021 est le 11 mai 2021.

Population cible

La population cible du Recensement de l'agriculture est constituée de toutes les « fermes de recensement » au Canada. En 2021, une « ferme de recensement » (ou exploitation agricole) est définie comme une entité qui génère des produits agricoles et déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les produits agricoles incluent :

- Cultures : céréales, oléagineux, légumineuses, pommes de terre, légumes, fruits, petits fruits, produits de serre, champignons, gazon, produits de pépinière, arbres de Noël, érables entaillés, foin et cultures fourragères, chanvre et autres cultures.
- Bétail : bovins laitiers et de boucherie (parcs d'engraissement compris), porcs, volailles et œufs (couvoirs compris), dindons et dindes, canards, oies, moutons, chèvres, chevaux et autres équidés, bisons, élans (wapitis), cerfs, lamas et alpagas, lapins, visons, abeilles et autres animaux.

Ne sont pas inclus : foresterie et exploitation forestière, chasse et piégeage, pêche et aquaculture, activités de soutien à l'agriculture et activités après la récolte, pension pour chevaux et leçons d'équitation, activités générant des produits non destinés à la consommation humaine (p. ex. opérations génétiques, production d'insectes destinés à l'alimentation des animaux).

La population observée est sélectionnée à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada conjointement avec les renseignements du dernier ensemble de versements d'impôts. Dans le cadre du processus de sélection, on utilise les renseignements fiscaux détaillés des établissements inscrits au Registre des entreprises pour sélectionner ceux qui ont déclaré des revenus ou des dépenses liés aux produits agricoles, ce qui indique que leurs activités relèvent du secteur de l'agriculture. Pour assurer une couverture complète, des données et des méthodes supplémentaires sont utilisées pour inclure les établissements qui déclarent leurs données

fiscales différemment. Étant donné que les dernières données fiscales disponibles datent de 2019, un ensemble supplémentaire d'enregistrements modélisés a été ajouté à cette population pour représenter les exploitations agricoles plus récentes et réduire le sous-dénombrement.

Collecte

Les données du REAG sont obtenues directement auprès des répondants, à l'exception des unités modélisées, pour lesquelles les données sont imputées au lieu d'être recueillies.

En 2021, le Recensement de l'agriculture s'est concentré sur la collecte des données à l'aide du questionnaire électronique. Des lettres d'invitation ont été livrées aux exploitations agricoles par Poste Canada. Les exploitants agricoles ont été invités à participer au Recensement de l'agriculture de 2021 en utilisant le code d'accès sécurisé fourni dans la lettre d'invitation. S'il a été déterminé qu'un questionnaire n'a pas été reçu, un suivi téléphonique a été effectué.

Le Recensement de l'agriculture réduit le fardeau de réponse en remplaçant les données du questionnaire par des données administratives lorsque c'est possible. L'utilisation de sources de données de haute qualité, telles que les données fiscales de l'Agence du revenu du Canada, élimine la nécessité de poser des questions aux répondants sur le mode de fonctionnement de l'exploitation, et sur le détail des revenus et des dépenses de celle-ci, vu que ces renseignements peuvent être obtenus à partir des formulaires fiscaux. D'autres sources de données de rechange peuvent également être utilisées pour compléter les données d'un questionnaire dans certains cas.

Les données relatives à l'âge et au sexe des exploitants agricoles proviennent des données déclarées par chaque exploitant agricole dans le cadre du Recensement de la population. Les données sur les exploitants agricoles fournies dans le cadre du Recensement de l'agriculture ont été couplées à la base de données du Recensement de la population au moyen d'une méthode de couplage probabiliste, qui apparie les renseignements personnels et les données sur les ménages fournis dans les deux questionnaires (comme le nom, la date de naissance et le numéro de téléphone). Les données des exploitants recensés dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour lesquelles aucun lien n'a pu être établi ont été imputées au moyen de l'enregistrement d'une autre personne présentant des caractéristiques semblables provenant du Recensement de la population.

Détection des erreurs

La détection des erreurs fait partie intégrante des activités de collecte et de traitement des données. Des contrôles ont été appliqués aux enregistrements de microdonnées durant la collecte afin de repérer les erreurs de déclaration et de saisie, ainsi que toute incohérence dans les données. Les totaux des variables clés qui n'équivalent pas à la somme de leurs parties et les ratios qui dépassent les seuils de tolérance ont été désignés aux fins de révision par les répondants.

Les données tirées des questionnaires papier ont été saisies au moyen de l'application du questionnaire électronique et ont été soumises aux mêmes contrôles de qualité et de traitement rigoureux que les réponses électroniques, afin de cerner et de résoudre les problèmes liés aux données inexactes, manquantes ou incohérentes.

Des contrôles supplémentaires ont été effectués durant le traitement des données afin de détecter automatiquement les erreurs ou les incohérences qui subsistent après la collecte. Parmi ces contrôles figurent les contrôles de valeurs (p. ex. les valeurs qui se trouvent hors des fourchettes prévues); les contrôles d'égalité linéaire (p. ex. le total est égal à la somme des parties); les contrôles d'inégalité linéaire (p. ex. on s'attend à ce que la valeur obtenue pour une question soit toujours supérieure à celle obtenue pour une autre question) et les contrôles de cohérence (p. ex. le répondant a déclaré un nombre pour indiquer la valeur des camions, mais n'a déclaré aucun camion, ou encore, le répondant a répondu « oui » à la question de présélection relative aux exploitations produisant des légumes, mais n'a déclaré aucune superficie des terres consacrée à la culture de légumes). Lorsque des erreurs ont été trouvées, elles ont été corrigées au moyen des processus de vérification et d'imputation des données, après la collecte ou pendant le processus de validation des données.

Les valeurs extrêmes ont aussi été cernées à l'aide de méthodes automatisées fondées sur la distribution des renseignements recueillis. Les valeurs détectées ont ensuite fait l'objet d'un examen par des analystes des domaines spécialisés visant à en évaluer la validité. Les totaux au niveau macro ont aussi fait l'objet d'un examen afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats attendus et aux tendances économiques du marché. Des spécialistes des gouvernements provinciaux ou de l'agriculture sont consultés tout au long de ce processus. En général, tous les efforts ont été déployés pour réduire les erreurs non dues à l'échantillonnage, à savoir les erreurs d'omission, de dédoublement, de classification erronée, de déclaration et de traitement.

Imputation

Il y a non-réponse lorsque les répondants ne répondent pas à une partie du questionnaire ou au questionnaire dans son ensemble, ou lorsque les données déclarées sont considérées comme erronées au cours des étapes de détection des erreurs. Dans ces situations, l'imputation sert à compléter les renseignements manquants et à modifier les renseignements erronés. De nombreuses méthodes d'imputation peuvent être utilisées pour remplir un questionnaire, y compris les modifications manuelles apportées par un analyste. Les techniques statistiques automatisées employées pour imputer les données manquantes comprennent principalement l'imputation déterministe et le remplacement par des données tirées d'une unité semblable de l'échantillon (que l'on appelle l'imputation par donneur). En général, les variables importantes sont imputées en premier, et utilisées aux étapes subséquentes pour imputer d'autres variables connexes. Dans certains cas, l'imputation par le ratio et l'imputation historique sont également utilisées pour compléter les données pour certains types particuliers d'unités.

L'imputation manuelle de données manquantes est effectuée uniquement dans certains cas, c.-à-d. lorsque les données recueillies ne correspondent pas aux données historiques ou à une relation connue entre certaines données. Cette imputation est habituellement effectuée à de rares occasions pendant le processus de validation des données, après une enquête approfondie.

Estimation

Le Recensement de l'agriculture recueille ou impute un ensemble de valeurs pour chaque ferme de recensement comprise dans la population. Pour cette raison, aucun poids d'échantillonnage n'est requis pour les totalisations. Les totaux et les moyennes peuvent être calculés simplement en additionnant ou en prenant la valeur moyenne des variables en question pour les enregistrements de la base de données dans un domaine souhaité.

La qualité des estimations résultantes est représentée par l'utilisation d'une mesure de la variance. Dans le cas du Recensement de l'agriculture, cette estimation de la variance représente la quantité d'incertitude dans l'estimation ponctuelle en raison de l'imputation qui s'est produite pendant l'étape du traitement des données et de toute variance supplémentaire nécessaire pour maintenir la confidentialité des données d'un répondant.

Évaluation de la qualité : Validation et certification

L'étape initiale de validation des données est entreprise par une équipe d'analystes des domaines spécialisés, qui examinent les estimations en les comparant avec les résultats des recensements précédents ou avec les estimations d'autres sources de données. Même si la validation de tous les enregistrements individuels n'est pas possible, les analystes examinent individuellement les principaux contributeurs, surtout lorsque les estimations varient considérablement de celles provenant d'autres sources de données.

Pour le Recensement de l'agriculture, le processus final de validation des données consiste à certifier les données. À ce stade, un plus large éventail d'analystes et d'experts examinent les résultats et les comparent avec les estimations des recensements précédents ou des estimations provenant d'autres sources de données. Pendant la certification des données, les taux de réponse, les taux de rejet au contrôle, les taux de couverture et une comparaison des données, avant et après l'imputation, figurent parmi les mesures utilisées pour évaluer la qualité des données et expliquer les différences par rapport à d'autres sources. Les totalisations croisées détaillées sont aussi vérifiées pour en assurer la cohérence et la précision.

Certaines estimations ne sont pas comparables avec celles des recensements précédents. Cela peut être attribuable au libellé ou à des changements conceptuels dans les questions de 2021, ou encore à l'ajout ou à la suppression de questions entre 2016 et 2021. Après un examen rigoureux de chaque cas, des notes ont été créées pour déterminer les questions touchées et expliquer les raisons pour lesquelles les utilisateurs devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les résultats.

Les données sur les exploitations de cannabis ont été recueillies pour la première fois par le Recensement de l'agriculture de 2021. En raison de la complexité de la structure organisationnelle et des activités de ces exploitations, ces répondants n'ont pas été en mesure de fournir des réponses qui saisissent précisément l'activité agricole de la culture du cannabis dans son intégralité ou dissociée des activités non agricoles. De plus, le taux de réponse pour les exploitations de cannabis était faible, ce qui a donné lieu à un taux d'imputation élevé. Par conséquent, les exploitations de cannabis ont été exclues des bases de données du Recensement de l'agriculture et de ses diffusions de données. À titre d'alternative, le Recensement de l'agriculture a publié les données sur le cannabis tirées des dossiers administratifs reçus de Santé Canada. Ces données fournissent le nombre de cultivateurs de cannabis autorisés et leurs superficies de culture de cannabis aux niveaux géographiques nationaux et provinciaux. Des renseignements distincts sont disponibles pour les exploitations cultivant du cannabis sous abri et en plein champ. Les exploitations de cannabis incluses dans cette diffusion ne sont pas comprises dans toutes les autres diffusions du Recensement de l'agriculture.

Contrôle de la divulgation

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans la permission de ceux-ci ou sans y être autorisé par *la Loi sur la statistique*. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle.

La divulgation de données se produit lorsque la valeur d'une cellule de tableau est composée ou dominée uniquement par un certain nombre de fermes de recensement. Afin de prévenir toute divulgation de données, tous les tableaux publiés sont analysés au moyen d'une méthode appelée ajustement tabulaire aléatoire. Cette technique vise à accroître la quantité de données mises à la disposition des utilisateurs par rapport aux méthodes traditionnelles de suppression des données, tout en protégeant la confidentialité des répondants. Dans les cas où la publication directe d'une estimation pourrait entraîner la divulgation des données d'un particulier, l'estimation est ajustée de façon aléatoire afin de fournir une incertitude supplémentaire à l'estimation des réponses du particulier. Pour obtenir une description plus détaillée du processus d'ajustement tabulaire aléatoire, veuillez consulter la [Foire aux questions sur l'ajustement tabulaire aléatoire \(ATA\)](#).

Révisions et désaisonnalisation

Les données du Recensement de l'agriculture ne font pas l'objet de révisions ou de corrections saisonnières.

Exactitude des données

L'exactitude de l'information statistique est la mesure dans laquelle l'information décrit correctement les phénomènes qu'elle est censée mesurer. De nombreuses mesures traditionnelles et améliorées d'assurance de la qualité sont mises en place pour s'assurer que les données du Recensement de l'agriculture sont aussi exactes que possible.

Dans le cadre de projets aussi vastes et complexes que le Recensement de l'agriculture, les estimations produites sont inévitablement sujettes à un certain degré d'erreur. Le fait de connaître les types d'erreurs qui peuvent se produire et la façon dont elles influent sur certaines variables peut aider les utilisateurs à évaluer l'utilité des données pour leurs applications particulières, ainsi que les risques liés aux conclusions ou aux décisions fondées sur ces résultats.

Recensement de l'agriculture : rapport sur la qualité des données, 2021

Les étapes de l'assurance de la qualité et les détails sur les types d'erreurs qui peuvent influencer sur la qualité des estimations du Recensement de l'agriculture sont décrites plus en détail dans le [Guide du Recensement de l'agriculture, 2021](#).

En plus de ces mesures d'assurance de la qualité, le Recensement de l'agriculture fournit pour la première fois en 2021 un indicateur de qualité pour la plupart des estimations de valeur diffusées. Ces indicateurs de qualité tiennent compte de la variance de l'estimation résultant de l'étape d'imputation au cours du traitement des données et de tout ajustement supplémentaire requis par la méthode d'évitement de la divulgation des tableaux pour protéger la confidentialité des répondants au recensement. Les indicateurs de qualité seront déterminés par des lettres, allant de A à F, chaque lettre représentant une plage de coefficient de variation (CV) spécifique (voir le Tableau 1).

Tableau 1
Indicateurs de la qualité des données, Recensement de l'agriculture de 2021

Indicateur de qualité	Valeur du coefficient de variation	Description
A	< 5,00 %	Excellent
B	5,00 % à 9,99 %	Très bon
C	10,00 % à 14,99 %	Bon
D	15,00 % à 24,99 %	Acceptable
E	25,00 % à 49,99 %	À utiliser avec prudence
F	≥ 50,00 %	Trop peu fiable pour être diffusé

Note : Une seule des lettres d'indicateurs de qualité ci-dessus est diffusée pour la plupart des estimations incluses dans les tableaux du Recensement de l'agriculture; les coefficients de variation exacts ne sont pas divulgués.

Les indicateurs de qualité pour les estimations du nombre d'exploitations agricoles sont calculés selon une méthode différente des coefficients de variation, mais ils utilisent une échelle de A à F semblable, pour représenter la qualité de l'estimation.

Taux de réponse

Les taux de réponse sont l'une des principales mesures de la qualité des données pour le Recensement de l'agriculture. Les taux de réponse ont été calculés au niveau national et pour chaque province après les étapes de traitement et de certification des données (voir le Tableau 2).

Tableau 2
Taux de réponse, Recensement de l'agriculture selon la région géographique, 2021

Région géographique	Réponse globale ¹ pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	77,6
Île-du-Prince-Édouard	78,9
Nouvelle-Écosse	82,5
Nouveau-Brunswick	83,3
Québec	82,1
Ontario	82,3
Manitoba	77,4
Saskatchewan	74,6
Alberta	75,4
Colombie-Britannique	77,6
Yukon	83,0
Territoires du Nord-Ouest	75,0
Canada²	78,6

1. Le terme « réponse globale » signifie qu'un questionnaire du recensement a été rempli avec ou sans l'aide d'un représentant de Statistique Canada.

2. Aucune ferme de recensement n'a été recensée au Nunavut.

Taux de collecte

Le taux de réponse entre le Recensement de 2021 et les recensements précédents n'est pas directement comparable, en raison de l'inclusion d'enregistrements modélisés en 2021, qui ont été ajoutés à la population initiale pour représenter de nouvelles fermes de recensement depuis 2019 et réduire le sous-dénombrement. Étant donné que ces fermes de recensement ont été modélisées et n'ont pas reçu de questionnaire direct, on considère qu'elles sont en réalité non répondantes dans ces calculs. Si elles sont exclues des calculs pour fournir une comparaison plus équivalente des taux de réponse avec les recensements précédents, les taux semblent plus similaires. Ces taux de collecte représentent le taux de réponse parmi les fermes de recensement pour lesquelles la collecte directe a été tentée (voir le Tableau 3).

Tableau 3
Taux de collecte, Recensement de l'agriculture selon la région géographique, 2021

Région géographique	Taux de collecte ¹ pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	85,0
Île-du-Prince-Édouard	82,8
Nouvelle-Écosse	91,4
Nouveau-Brunswick	91,2
Québec	90,1
Ontario	88,6
Manitoba	83,2
Saskatchewan	79,7
Alberta	82,6
Colombie-Britannique	87,3
Yukon	83,0
Territoires du Nord-Ouest	75,0
Canada²	85,4

1. Le terme « collecte » signifie qu'un questionnaire du recensement recueilli a été rempli avec ou sans l'aide d'un représentant de Statistique Canada.

2. Aucune ferme de recensement n'a été recensée au Nunavut.

Évaluation de la couverture

Des erreurs de couverture se produisent lorsqu'il existe une différence entre la population cible et la population observée, et elles peuvent avoir des répercussions sur la qualité des estimations. Dans le cadre du Recensement de l'agriculture, des erreurs de couverture se produisent lorsque des fermes sont omises, incluses de façon incorrecte ou comptées deux fois. L'estimation de ces erreurs figure parmi les façons d'évaluer la qualité des estimations du Recensement de l'agriculture.

Les processus du Recensement de l'agriculture servant à la création de la base de sondage, à la collecte des données, ainsi qu'au traitement des données ne sont pas parfaits et peuvent contribuer à ces erreurs de couverture. Par exemple, au moment de la création de la base de sondage, il se peut que des fermes réelles soient omises simplement parce qu'elles n'étaient pas incluses dans l'une des sources utilisées pour créer la base de sondage du Recensement de l'agriculture. Aussi, à la fin de la période de collecte, il se peut que les unités non répondantes soient classées de façon erronée comme des fermes de recensement ou hors recensement pendant le traitement des données du Recensement de l'agriculture.

La couverture globale du Recensement de l'agriculture a été mesurée au moyen de deux composantes. La première composante a servi à mesurer les erreurs de classement des non-répondants; c'est-à-dire l'exactitude de l'étape de traitement au cours de laquelle il a été décidé si une unité non répondante était une ferme de recensement ou non. On a estimé à la fois le sous-dénombrement (exploitations agricoles non dénombrées) et le surdénombrement (unités dénombrées incorrectement comme des exploitations agricoles) découlant des méthodes de traitement.

La deuxième composante a servi à mesurer les erreurs supplémentaires au chapitre du sous-dénombrement (exploitations agricoles non dénombrées) découlant des exploitations manquantes dans la base de sondage. Ces erreurs ont été estimées au moyen d'une enquête postcensitaire appelée Enquête sur la mise à jour de la base de sondage agricole. Cette enquête vise les établissements du Registre des entreprises dont certains éléments semblent indiquer qu'il s'agissait d'exploitations agricoles, mais qui n'ont pas été inclus dans la base de sondage du Recensement de l'agriculture. Grâce à cette enquête, d'autres fermes de recensement qui ont été omises dans le Recensement de l'agriculture ont été identifiées et utilisées pour estimer le nombre total de ces fermes omises.

Les estimations du sous-dénombrement final net combinent les estimations de ces deux composantes et sont calculées au moyen de la formule suivante.

$$\text{Taux de sous-dénombrement net (\%)} = 100 * \frac{\text{fermes non dénombrées} - \text{fermes incorrectement dénombrées}}{\text{fermes dénombrées} + \text{fermes non dénombrées} - \text{fermes incorrectement dénombrées}}$$

De même, l'estimation du sous-dénombrement net peut être pondérée par les variables du recensement pour estimer le taux de sous-dénombrement de cette caractéristique. Les taux de sous-dénombrement ont été calculés pour trois mesures principales du Recensement de l'agriculture : le nombre de fermes de recensement (voir le Tableau 4), la superficie agricole totale (voir le Tableau 5) et les revenus d'exploitation totaux (voir le Tableau 6). Veuillez noter qu'il n'y a pas d'estimations relatives au sous-dénombrement pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, puisque l'Enquête sur la mise à jour de la base de sondage agricole n'a pas été menée dans les territoires.

Afin d'améliorer l'exactitude des estimations de couverture en 2021, une approche d'estimation plus complexe et complète a été utilisée pour les composantes de sous-dénombrement provenant de l'Enquête sur la mise à jour de la base de sondage agricole, par rapport à celle utilisée en 2016. Cela a entraîné un sous-dénombrement supplémentaire qui n'aurait pas été pris en compte dans les résultats de 2016. Ainsi, les estimations de sous-dénombrement ne sont pas directement comparables à celles du Recensement de l'agriculture de 2016.

Recensement de l'agriculture : rapport sur la qualité des données, 2021

Tableau 4

Sous-dénombrement net des fermes de recensement, Recensement de l'agriculture selon la région géographique, 2021

Région géographique	Fermes dénombrées	Estimation des fermes non dénombrées nombre de fermes	Estimation des fermes incorrectement dénombrées	Estimation du sous-dénombrement net pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	344	41	8	8,8
Île-du-Prince-Édouard	1 195	148	30	9,0
Nouvelle-Écosse	2 741	347	37	10,2
Nouveau-Brunswick	1 851	188	24	8,1
Québec	29 380	2 494	483	6,4
Ontario	48 346	6 092	700	10,0
Manitoba	14 543	1 624	339	8,1
Saskatchewan	34 128	3 205	1 001	6,1
Alberta	41 505	5 639	980	10,1
Colombie-Britannique	15 841	2 279	276	11,2
Canada	189 874	22 015	3 829	8,7

Tableau 5

Sous-dénombrement net de la superficie agricole totale, Recensement de l'agriculture de 2021, Canada et provinces

Région géographique	Fermes dénombrées	Estimation des fermes non dénombrées acres	Estimation des fermes incorrectement dénombrées	Estimation du sous-dénombrement net pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	49 425	2 609	2 176	0,9
Île-du-Prince-Édouard	504 674	18 542	9 761	1,7
Nouvelle-Écosse	720 046	41 604	11 217	4,0
Nouveau-Brunswick	685 377	26 208	7 476	2,7
Québec	7 770 429	409 487	124 256	3,5
Ontario	11 766 071	980 762	172 248	6,4
Manitoba	17 121 019	1 134 659	451 149	3,8
Saskatchewan	60 265 339	3 540 832	1 997 930	2,5
Alberta	49 157 232	3 986 173	1 368 179	5,1
Colombie-Britannique	5 648 161	245 596	79 867	2,9
Canada	153 687 771	10 136 315	3 254 968	4,3

Recensement de l'agriculture : rapport sur la qualité des données, 2021

Tableau 6

Sous-dénombrement net des revenus d'exploitation totaux, Recensement de l'agriculture de 2021, Canada et provinces

Région géographique	Fermes dénombrées	Estimation des fermes non dénombrées dollars	Estimation des fermes incorrectement dénombrées	Estimation du sous-dénombrement net pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	154 592 361	1 519 570	2 640 653	-0,7
Île-du-Prince-Édouard	682 912 760	17 436 280	11 118 683	0,9
Nouvelle-Écosse	727 873 979	22 072 099	13 212 359	1,2
Nouveau-Brunswick	739 913 440	12 431 267	8 605 204	0,5
Québec	13 098 971 426	287 848 433	224 412 358	0,5
Ontario	19 741 314 319	1 257 691 862	370 405 321	4,3
Manitoba	8 188 252 189	347 430 408	229 065 530	1,4
Saskatchewan	16 777 324 532	847 593 121	574 828 454	1,6
Alberta	22 220 826 389	1 059 680 003	688 565 670	1,6
Colombie-Britannique	4 804 135 169	181 311 300	107 229 900	1,5
Canada	87 136 116 565	4 030 121 424	2 350 355 352	1,9